



Montpellier, le vendredi 13 mai 2016

EXERCICE de sécurité

Simulation d'attentat

Vendredi 13 mai 2016

Vendredi 13 mai 2016, le Préfet de l'Hérault et le Recteur de l'académie de Montpellier organisent, avec les différents acteurs de la sécurité du département, un exercice grandeur nature piloté par les services de police, au collège Georges Brassens à Lattes.

Contacts presse

Préfecture de l'Hérault
Catherine BANNINO : 04 67 61 61 32 / 06 82 79 66 62

Académie de Montpellier
Aline Autin : 04 67 91 48 03 / 06 86 16 42 09



13 mai 2016 : un exercice de sécurité de simulation d'attaque terroriste pour tester les protocoles d'intervention et de prise en charge des victimes et blessés.

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste.

Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministères pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité.

Parmi ces mesures, destinées à renforcer la coordination entre les différentes structures de crise, des exercices doivent impliquer la mise en œuvre du centre opérationnel départemental (COD).

Vendredi 13 mai 2016, le Préfet de l'Hérault et le Recteur de l'académie de Montpellier organisent, avec les différents acteurs de la sécurité du département, un exercice grandeur nature piloté par les services de police au collège Georges Brassens à Lattes.

En particulier, l'exercice doit permettre de **tester** :

- les procédures d'intervention des services de police sur un scénario « de tuerie de masse » dans un collège
- les procédures prévues dans le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) du collège.
Le PPMS n'est pas un plan de prévention, il s'agit de prendre des mesures à appliquer pendant la crise et non avant. Il est mis à jour tous les ans afin que l'établissement sache ce qu'il doit faire durant une crise majeure.
- la coordination des forces de l'ordre et de secours
- les procédures spécifiques des services de secours en cas d'attaque terroriste

But de l'exercice

L'exercice se déroule sous l'autorité du Préfet Pierre Pouëssel, du Commandement Opérationnel (PCO établi sur le site) et du Centre Opérationnel Départemental (COD en préfecture).

Pourquoi le collège Georges Brassens de Lattes ?

Il existe dans cet établissement une "culture de la sécurité" importante, et l'implication de l'ensemble de l'établissement en faveur d'actions de prévention est remarquable.

Les personnels et élèves sont mobilisés plusieurs fois chaque année pour effectuer des exercices d'évacuation ou de confinement.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) de l'établissement programme des actions de sensibilisation aux risques d'inondation dès la classe de 5^{ème} et aux gestes de premiers secours en classe de 3^{ème}.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques a ainsi été élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les membres de la communauté éducative, et le registre d'hygiène et sécurité mis à disposition des personnels est naturellement utilisé.



Il s'agit de **s'assurer** de la bonne préparation de tous les intervenants en matière d'alerte, d'application des consignes de sécurité dans le collège, d'identification des victimes, d'efficacité de la chaîne de commandement et du réseau de communication spécialisé et de secours aux victimes.

Concrètement c'est le moyen de **vérifier *in situ*** les marges de progrès éventuelles qui pourraient renforcer en situation réelle, la coordination des services et l'efficacité des interventions.

Cet exercice est également l'occasion de **sensibiliser** les personnels du collège, les élèves et les parents aux risques, et aux procédures de mise à l'abri et de confinement.

➤ **Tester la chaîne de l'alerte**

L'alerte est donnée par les personnes sur place au moment du sinistre, soit par un appel téléphonique au 17 (la police), ou au 18 ou 112 (les pompiers), ou au 15 (le SAMU). Quel que soit le service destinataire de l'appel, l'information est répercutée vers les autres services de secours qui seront appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l'aide aux victimes.

Dès que l'information est confirmée, elle est transmise au Préfet qui décide s'il convient d'activer le plan ORSEC.

L'exercice permet de tester la réactivité des services et de vérifier que les outils sont opérationnels.

Le déclenchement du plan ORSEC induit l'activation du Centre Opérationnel Départemental, ou cellule de crise, qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Bureau de la Communication Interministérielle, Direction départementale de la Sécurité Publique, Cabinet du recteur de l'académie de Montpellier, Direction des services de l'Education nationale de l'Hérault, Equipe mobile académique de sécurité, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Gendarmerie, SAMU, Secteur hospitalier, ARS, Conseil Général, Police municipale).



La mise en œuvre du dispositif ORSEC est proposée par le Commandant des Opérations de Secours (COS) au Préfet ou son représentant qui prend la décision de mobiliser les services concernés et d'activer le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sur le lieu du sinistre et le Centre Opérationnel Départemental (COD), en salle de crise, à la préfecture.

L'objectif est de remédier aux conséquences d'un événement majeur provoquant un grand nombre de victimes en prenant en compte les impératifs suivants :

- La rapidité de la mobilisation et de la mise en place des moyens d'intervention
- L'organisation du commandement et du partage de l'information
- L'emploi de moyens adaptés
- La coordination dans la mise en œuvre de ces moyens avec une bonne organisation de la prise en charge médicale

Pour faire face à un événement impliquant de nombreuses victimes, le préfet de l'Hérault dispose d'un document de planification appelé dispositions générales « ORSEC NoVi ».

NoVi est l'acronyme pour **N**ombreuses **V**ictimes.

Ce plan correspond à l'ancien plan rouge et prévoit les procédures immédiates et coordonnées de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un accident catastrophique à effet limité entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Il fait notamment appel aux moyens des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours, du SAMU, des collectivités territoriales, des associations agréées de sécurité civile, des transporteurs sanitaires privés...

Il détermine les moyens, notamment médicaux, à affecter à cette mission ainsi que les rôles de chacun :

Etablissement d'un périmètre de sécurité
par les forces de l'ordre

Ramassage des victimes, premiers secours et transport jusqu'au PMA
par les pompiers

Catégorisation des victimes, premiers traitements et évacuation vers les hôpitaux **par les équipes du SAMU**

Critères généraux devant aboutir à la mise en œuvre du dispositif ORSEC NoVi :

- ✚ le caractère collectif de l'accident entraînant de nombreuses victimes,
- ✚ la probabilité de nombreuses victimes potentielles liée à un risque collectif,
- ✚ l'existence d'un besoin sanitaire massif et urgent dû au grand nombre de victimes.



➤ **Tester la chaîne de commandement**

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l'état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d'information susceptible d'intéresser l'organisation des secours. Ces renseignements ont pour objet d'acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats.

Le Préfet ou son représentant (Directeur de Cabinet ou Sous-préfet d'arrondissement) assure la direction des opérations, notamment au titre des opérations de secours. L'intervention policière est placée sous le commandement du COP (Chef Opérationnel Police).

Le préfet veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d'intervention (point de rassemblement des moyens dit PRM, périmètre de sécurité, poste médical avancé dit PMA, dépôt mortuaire, point de regroupement des personnes, poste de commandement opérationnel dit PCO).

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l'efficacité des opérations et doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

➤ **Améliorer la traçabilité des victimes :**

Dans la confusion générée par un sinistre, établir de manière précise le nombre des victimes, leur identité et l'endroit vers lequel elles ont été orientées est un exercice qui requiert une grande rigueur.

Un secrétariat constitué d'un représentant des forces de l'ordre, un pompier et un permanencier du SAMU, mais également du chef d'établissement qui connaît les élèves et les personnels du collège, veille à la cohérence des informations qui seront transmises au COD après validation par le COS.

➤ **Renseigner les médias sur le lieu de l'événement et à partir du COD**

En situation réelle, et pour des raisons évidentes de sécurité, la presse est maintenue à l'extérieur du périmètre de sécurité pour ne pas entraver les opérations de secours et ne pas exposer les victimes.

Au tout début des opérations, les représentants des services des forces de l'ordre ou pompiers peuvent communiquer sur des éléments factuels (périmètre de sécurité, accès, sécurisation de la zone).

Dès lors que le plan ORSEC est déclenché, la communication s'effectue à partir du COD qui concentre les informations remontant du terrain et les transmet aux médias sous forme de communiqués ou de brèves sur les réseaux sociaux.

Le Préfet peut décider de s'adresser personnellement aux médias ou désigner des porte-parole qui seront seuls habilités à répondre aux demandes d'interviews.

L'identité des victimes n'est communiquée que sur autorisation judiciaire.



➤ **Sensibiliser les personnels du collège, les élèves et les parents à la mise en sécurité**

L'Ecole a une responsabilité essentielle : celle de sensibiliser les élèves aux risques auxquels ils peuvent être confrontés, mais aussi de leur présenter la conduite à tenir face aux risques majeurs, notamment les risques industriels, d'inondation, d'incendie, et désormais, au risque d'attentat.

Ainsi, chaque école, chaque collège et chaque lycée doit élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) établissant les procédures de mise en sécurité des élèves.

L'élaboration de ce plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté de tous les élèves, de l'école au lycée, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

Il contribue à ce que chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves, ait connaissance des consignes de sécurité, afin d'améliorer le niveau de sécurité dans les écoles et établissements.

L'exercice au collège de Lattes a été préparé depuis le mois d'avril : les élèves, leurs parents et les personnels de l'établissement ont tous été informés, invités à des réunions. Seuls les élèves volontaires sont joueurs et présents dans le collège au cours de l'exercice.

En parallèle de l'exercice, tous les élèves bénéficient d'une journée consacrée à la prévention, à travers des ateliers, s'inscrivant ainsi dans le parcours d'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté.

Les ateliers proposés (espace Lattara) :

- prévention des risques routiers avec l'association "Prévention MAIF"
- prévention du harcèlement et cyber harcèlement avec l'Equipe Mobile Académique de Sécurité
- formation aux gestes de premiers secours, protection et alerte.
- présentation du baccalauréat professionnel Sécurité et des métiers de la sécurité par des élèves du lycée Pompidou de Castelnau-le-Lez
- prévention du risque inondation
- les conduites à risques, les addictions, avec la Police Nationale
- approche sociologique et médicale de la toxicomanie, avec la Gendarmerie Nationale

Un atelier de prévention des noyades est également organisé à Palavas-les-flots.



Moyens mis en œuvre lors de l'exercice

L'opération mobilise sur place environ 400 acteurs appelés à intervenir dans ce type de crise : policiers, gendarmes, pompiers, médecins urgentistes, transports d'urgence, élèves...

Les forces de l'ordre :

Les attentats perpétrés sur le territoire national confirment la tuerie de masse comme mode d'action terroriste et révèlent un mode d'agression inédit. C'est pourquoi il est impératif que la Police Nationale s'adapte à de telles situations, que des procédures spécifiques soient mises en œuvre afin que les primo-intervenants (Police secours ou BAC) disposent d'une conduite à tenir sans attendre l'arrivée de policiers spécialistes de l'intervention.

Il s'agit de sauver des vies en déstabilisant le schéma d'action des agresseurs par l'action des policiers.

Cet exercice de simulation, grandeur nature, permet aux différents services de l'Etat de mettre en pratique ces conduites, d'analyser les capacités d'adaptabilité et ainsi d'être le plus efficace le moment venu.

Pour cette journée de simulation, pas moins de 80 policiers, tous services confondus (Police-secours, BAC, CDI) sont engagés sur l'exercice. Les services spécialisés tels que le RAID et la BRI sont également sollicités.

Mobilisation de l'Education nationale :

Le rôle des victimes est tenu par les élèves et des personnels du collège Georges Brassens de Lattes.

- 104 élèves joueurs présents dans le collège
- 160 élèves jouent le confinement dans le gymnase

Tous les élèves non impliqués directement dans l'exercice participent à des ateliers de prévention en dehors de l'établissement.

- 31 personnels enseignants mobilisés, et 22 personnels non enseignants de l'établissement participent à l'exercice, en particulier le personnel d'encadrement.

Le cabinet du recteur de l'académie de Montpellier, la direction des services de l'Education nationale de l'Hérault, le coordonnateur académique aux risques majeurs et l'équipe mobile académique de sécurité, sont également mobilisés.

Les moyens de secours :

Lors de l'exercice, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le SAMU sont fortement impliqués. Un poste médical avancé (PMA) est activé pour traiter les blessés et plus de 60 sapeurs pompiers sont présents. 3 équipes du SAMU sont aussi mobilisées.

La Croix Rouge, avec plus d'une vingtaine de personnes, est également présente pour aider les personnes non blessées mais impliquées dans l'évènement, et choquées. Elle est appuyée par la cellule médico-psychologique (CUMP) de l'hôpital.

Le dispositif CIAV (Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes) est également mobilisé dans le cadre de l'exercice. Cette cellule coordonne l'action interministérielle de l'Etat dans la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme et assure la mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée.

Une restriction de circulation est mise en place aux abords du collège.

Un périmètre de sécurité est installé par les services de la police municipale de Lattes (voir plan en annexe).



Scénario de l'exercice

Le plan élaboré conjointement avec le préfet et les services de police, le SAMU, le SDIS, le cabinet du recteur de l'académie de Montpellier, la direction des services de l'Education nationale de l'Hérault, l'équipe mobile académique de sécurité, et le collège de Lattes prévoit un ou plusieurs actes malveillants au sein du collège Georges Brassens de Lattes aux environs de 13 heures.

Scénario

Vendredi 13 mai, vers 13 heures, deux individus armés s'introduisent dans le collège Georges Brassens de Lattes.

L'alerte est donnée par un passant, les forces de l'ordre et services de secours sont envoyés sur place.

Un périmètre de sécurité est mis en place.

Plusieurs détonations retentissent dans la cour, puis dans le bâtiment principal.

Le plan ORSEC est activé.



ANNEXE

